



Pendant combien de temps peut-on repousser paiement amende

Par **and86**, le **07/08/2014** à **16:26**

Bonjour,rnrnJ'ai encore 4 points sur mon permis de conduire mais je dois payer une amende (68e) pour excès de vitesse qui m'enlèvera 1 point ainsi qu'une autre amende(90e) pour refus de priorité (hier 06/08/14) qui m'enlèvera 3 points (à noter que dans un carrefour avec mauvaise visibilité j'ai coupé la route à un motocycliste qui a pu freiner mais qui s'est quand même légèrement blessé et à abîmé son scooter, donc j'estime que de me mettre un pv alors que j'étais catastrophé et de plus très en retard à mon travail, ça fait double peine, bref !)
2ème accident en 28 ans de permis alors que le 1er était il y a 27 ans, on m'a grillé un stop, bref encore... rnrnMon dernier stage de récupération date d'Avril 2014 (je fais de la route très souvent et perd 1 point cause tout petits excès de vitesse par ci par là. Je n'ai donc pas le délai suffisant pour refaire un stage qui devrait n'être qu'en Avril 2015... rnJe sais que la validation des points peut mettre plusieurs mois mais je ne peux pas risquer de me retrouver sans permis... Combien de temps peut-on faire attendre le paiement, quelle(s) majoration(s) et est-ce qu'on m'enverra les huissiers assez vite si je ne décide de payer qu'en Avril 2015 ?rnMerci d'avance. And.

Par **Tisuisse**, le **08/08/2014** à **07:58**

Bonjour,rnrnLe refus de priorité vous fait perdre 4 points et non 3 comme vous l'indiquez.rnrnPour faire jouer le temps en votre faveur et vous permettre de refaire un stage en avril 2015, je vous renvoie à la lecture des post-it en en tête de ce forum notamment :rn- contester une amende,rn- récupérer des points,rn- etc.

Par **and86**, le **08/08/2014** à **10:12**

Merci, Tisuisse. Le chef gendarme a du se tromper en me disant 3 points, alors. Je vais voir ce que vous m'indiquez. Merci encore.